EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

N°71-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	**FINANCES**
Présents	10	Construction d'un restaurant scolaire Attribution des marchés adaptés – Lots 1 à 16
Votants	12	

◊ Convocation du 6 décembre 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.
L'an deux mil dix-neuf, le vendredi treize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire
Etaient présents : Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaël CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY
Absents excusés : MM Lionel TRIVIERE, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Déborah MELISSON
Procurations : Lionel TRIVIERE donne pouvoir à Nicolas BODINEAU
Bénédicte LECERF-CARCOUËT « Gwénaël CRAHES

✒ Jérôme RETIF a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation sous forme de marché adapté a été lancée le 24 juin 2019 avec une date de remise des offres au 19 juillet 2019. Après examen des réponses des entreprises, il s'avèrerait que le lot n°3 Gros Œuvre n'avait pas reçu de candidature. Les lots n°2 – Démolition désamiantage, n°8 - Menuiseries intérieures, n°9 - Cloisons sèches – isolation, n°11 – Carrelage – Faïence ont fait l'objet d'une seule offre supérieure à l'estimatif du maître d'oeuvre, ce qui ne permettait pas de mener une comparaison pour déterminer l'entreprise la moins-disante. Le lot n°15 – Chauffage – Ventilation – Plomberie Sanitaire avait reçu deux offres qui étaient largement supérieures à l'estimatif du maître d'œuvre.
En conséquence, après analyse de ces lots, le conseil municipal, avait déclaré infructueux les lots n° 3 - 2 – 8 – 9 - 11 et 15 et a relancé une nouvelle consultation le 2 septembre 2019 avec une remise de plis le 27 septembre 2019. Après examen des réponses, seule une entreprise a remis une offre sur le lot n°3 Gros Œuvre, d'un montant très supérieur à l'estimatif du maître d'œuvre. Lors de sa séance du 11 octobre 2019, le conseil municipal a de nouveau déclaré infructueux le lot n° 3 et a relancé une consultation de ce lot sous forme de marché adapté, la remise des offres étant fixée au 15 novembre 2019.

Les offres ont été analysées par le Maître d'œuvre qui a remis son rapport à la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 12 décembre 2019.
La CAO a émis des propositions qui sont présentées au Conseil municipal.
Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir :

Lot 1 – Terrassement VRD – Entreprise SAUVAGER TP (Châteaubriant - 44) pour 135 000,00 € HT,
Lot 2 – Démolition- Désamiantage – Entreprise TP PINEAU (Longué Jumelles - 49) pour 19 500,00 € HT,

…/…

Accusé de réception en préfecture
044-214402240-20191213-71-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

Lot 3 – **Gros oeuvre** – Entreprise BOUCHEREAU (Orée d'Anjou - 49) pour 310 000,00 € HT,
Lot 4 – **Charpente bois** – **Isolation paille** – SCOB (Bréal sous Montfort – 35) pour 178 500,00 € HT (offre de base) avec variante n°1 de 6 200,00 € HT proposée mais non retenue par le conseil municipal,
Lot 5 – **Couverture ardoise** – SARL SAUPIN (Orvault - 44) pour 54 698,48 € HT,
Lot 6 - Etanchéité – Entreprise SEO (Cordemais - 44) pour 53 400,00 € HT (offre de base) avec variante n°1 : moins 9 593,00 € HT,
Lot 7 – **Menuiseries extérieures alu** – Entreprise ALUGO (Cholet - 49) pour 99 955,00 € HT,
Lot 8 – **Menuiseries intérieures** – SARL BROCHU Michel (Nort-sur-Erdre - 44) pour 75 810,17 € HT,
Lot 9 – **Cloisons sèches** – **Isolation** – ISOL 22 (Yffiniac – 22) pour 49 500,00 € HT,
Lot 10 – **Plafonds suspendus** – Entreprise GAUTHIER PLAFONDS (Guichen – 35) pour 31 000 € HT,
Lot 11 – **Carrelage** – **Faïence** – Entreprise DAG (Saint-Viaud – 44) pour 71 500 € HT,
Lot 12 – **Revêtements de sols souples** – Entreprise FRANGEUL (Saint Just – 35) pour 10 941,05 € HT,
Lot 13 – **Peinture** – **Revêtements muraux** – Entreprise CHAUMET (Pontchateau – 44) pour 21 019,85 € HT,
Lot 14 – **Electricité courants forts et courants faibles** – Entreprise EVOLIA (Rezé - 44) pour 73 445,32 € HT,
Lot 15 – **Chauffage** – **Ventilation** – **Plomberie - Sanitaire** – Entreprise LENOIR (Renazé - 53) pour 185 000,00 € HT,
Lot 16 – **Equipements de cuisine** – Entreprise BIARD (Saint-Nazaire - 44) pour 148 000,00 € HT,

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les marchés adaptés avec les entreprises retenues.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020 – opération 224.

Pour extrait conforme, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Monique JAMIN

Accusé de réception en préfecture
044-214402240-20191213-71-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019